

# REGLEMENT DEPARTEMENTAL

## PRATIQUE DU FOOTBALL A 8 LOISIR FEMININ



### SAISON 2023 – 2024

#### Article N°1 : Cellule d'organisation

La cellule départementale du Foot à 8 Loisir est chargée de l'organisation de la pratique en accord avec le Comité Directeur du District de Vendée.

Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Football à statut amateur ou indépendant peuvent y participer.

#### Article N°2 : Engagement des équipes

Les engagements pour lesquels un droit est débité sur le compte club (se reporter à l'annexe des frais/tarifs et droits financiers de la Ligue et du District) s'effectuent via Footclubs.

Il est possible de s'engager jusqu'au vendredi 8 septembre 2023.

Il sera toutefois possible de s'engager avant le début de chaque nouvelle phase pour de nouvelles équipes.

Le District se donne le droit de refuser l'engagement d'un club.

#### Article N°3 : Qualification et participation

Pour participer à la pratique du Foot à 8 Loisir, les joueuses doivent être licenciées et qualifiées en conformité avec les règlements et leurs statuts pour leur club à la date de la rencontre.

- Une joueuse peut jouer avec la **licence « Libre » de son club.**
- Une joueuse licenciée **en licence « Libre » dans un club peut évoluer dans un autre club avec une licence « Loisir ».**
- La pratique Loisir Féminin est accessible **à partir de la catégorie U18F.**

#### Article N°4 : Installations sportives

Les clubs participants doivent disposer d'un **terrain de foot à 11 équipé en buts de foot à 8.**

Dans le cas contraire et dans la mesure du possible, des dispositions pourront être envisagées par la commission départementale du Foot à 8 pour faciliter l'accès à la pratique, sans quoi l'équipe ne pourra s'engager.

**En cas d'indisponibilité ou d'impraticabilité de l'installation le jour de la pratique, le club devra disposer d'une installation de remplacement ou bien inverser la réception des rencontres avec l'un des autres clubs concernés par le plateau.**

Le club devra mettre à disposition des vestiaires pour l'accueil des équipes (possibilité d'avoir un vestiaire pour deux équipes) ainsi qu'un espace de convivialité pour clôturer la soirée.

## Articles N°5 : Organisation des rassemblements

Le calendrier (voir en annexe) des rassemblements est affiché sur le site du District de Vendée.

Il s'organise en **2 phases de 4 rassemblements (soit 8 plateaux sur la saison)**.

Il ne peut être modifié sauf cas de force majeure, la commission devra en être informée pour validation en cas de report.

En cas d'absence d'une ou plusieurs équipes, le plateau pourra être maintenu dans un format à 3 ou à 2 équipes.

L'horaire officiel du début des rencontres est fixé à 20h. En cas de changement d'horaire, le club recevant devra obligatoirement avertir les clubs visiteurs ainsi que la commission et le District une semaine avant la rencontre.

Les groupes seront constitués par la commission départementale du Foot à 8, respectant une logique de proximité. Un brassage des groupes sera effectué avant chaque début de la phase suivante prenant compte les différences de niveaux et la proximité.

- Les clubs possédant plusieurs équipes doivent respecter l'idée d'avoir un effectif bien identifié pour chacune d'elles évitant le brassage de ces dernières.
- Les équipes sont composées de X joueuses par rassemblement (en fonction de vos effectifs)
- Chaque club devra identifier un référent par équipe, celui-ci assure l'accueil, le bon climat des rencontres.
- Le club recevant doit mettre à disposition 3 ballons taille 5 par terrain (de foot à 8), un pour le match et 1 placé sur le côté de chaque but.
- Le club recevant organise le temps de convivialité d'après-match.

**IMPORTANT :** Aucun classement ne sera établi à l'issue des rassemblements.

Dates Futsal : Autogestion pour les rencontres de Futsal. Les référents des équipes se mettent en relation pour l'organisation des rencontres (match simple, triangulaire...). Non obligatoire.

## Article N°6 : Déroulé des rencontres

Les rencontres se jouent sur un terrain de foot à 8.

Un format de 3 matchs de 20 minutes en continu.

**Pas de temps additionnel. Pas de départage en cas de match nul.**

Le nombre de joueuses sur le terrain est de 8 contre 8 (**autorisation de jouer en 7 contre 7 ou 9 contre 9 seulement**).

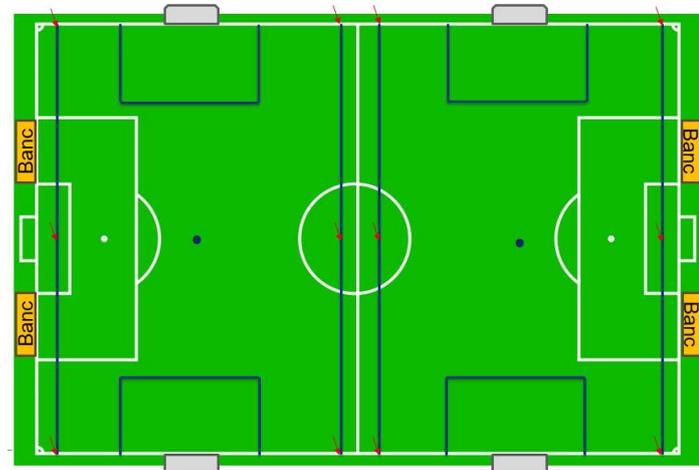
**Les matchs se déroulent en auto-arbitrage**, possibilité de mettre une joueuse remplaçante à la touche pour les équipes le souhaitant (non obligatoire).

Tenues du footballeuse obligatoire (maillot – short – chaussettes – protège-tibias – chaussure de foot).

Chaque joueuse est munie de sa gourde ou bouteille personnelle.

Les équipes respecteront un protocole d'avant et d'après match (se saluer et se féliciter).

**Les règles de jeu sont celles du football à 8\***.



### **\*Règles spécifiques :**

- Les changements s'effectuent librement à la volée
- Le hors-jeu s'effectue à partir de la ligne médiane
- Les relances du gardien de volée sont interdites  
→ Seulement à la main ou au sol au pied
- Tous les Coups Francs peuvent être frappés directement au but
- Les touches peuvent s'effectuer à la main ou au pied  
→ Si ces dernières sont jouées au pied, le ballon doit être remis en jeu en restant obligatoirement au sol
- Les tacles sont interdits

En cas de litige, ce sont les référents « Capitaines » des deux équipes qui prennent la décision la plus adaptée.

## Article N°7 : Retours d'après phase au District

Un questionnaire GOOGLE DRIVE devra être complété et renvoyé au District dans les 48h par le référent de chacune des équipes à l'issue de chaque phase.

## Article N°8 : Discipline

Les questions relatives à la discipline des joueuses, éducateurs, dirigeants ou spectateurs à l'occasion des rassemblements, sont étudiées par la Commission Foot à 8 Loisir, puis jugées conformément au règlement disciplinaire figurant en annexe des Règlements Généraux en 1<sup>er</sup> ressort puis par la Commission Départementale de Discipline du District de Vendée de Football en 2<sup>nd</sup> ressort.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : CALENDRIER



DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

Saison 2023-2024

### Calendrier LOISIR A 8 FEMININ

Dates des rassemblements Loisir à 8 FEMININ

J1 Phase 1   
 J1 Phase 2   
 FUTSAL Découverte de la pratique du futsal (sur volontariat)

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M		1 V		1 D		1 M		1 V		1 L		1 J		1 V		1 L	Pâques	1 M		1 S	
2 M		2 S		2 L		2 J		2 S		2 M		2 V		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 J		3 D		3 M		3 V		3 D		3 M		3 S		3 D		3 M		3 V		3 L	
4 V		4 L		4 M		4 S		4 L		4 J		4 D		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M		5 V		5 D		5 M	
6 D		6 M		6 V		6 L		6 M		6 S		6 M		6 M		6 S		6 L		6 J	
7 L		7 J		7 S		7 M	J3	7 J		7 D		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 M		8 V		8 D		8 M		8 V		8 L		8 J		8 V		8 L		8 M	Assemblée	8 S	
9 M		9 S		9 L		9 J		9 S		9 M		9 V		9 S		9 M	J3	9 J		9 D	
10 J		10 D		10 M		10 V		10 D		10 M		10 S		10 D		10 M		10 V		10 L	
11 V		11 L		11 M		11 S		11 L		11 J		11 D		11 L		11 J		11 S		11 M	
12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	FUTSAL	12 V		12 L		12 M	J2	12 V		12 D		12 M	
13 D		13 M		13 V		13 L		13 M		13 S		13 M	J1	13 M		13 S		13 L		13 J	
14 L		14 J		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 J		14 D		14 M	J4	14 V	
15 M		15 V		15 D		15 M		15 V		15 L		15 J		15 V		15 L		15 M		15 S	
16 M		16 S		16 L		16 J		16 S		16 M		16 V		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 J		17 D		17 M	J2	17 V		17 D		17 M		17 S		17 D		17 M		17 V		17 L	
18 V		18 L		18 M		18 S		18 L		18 J		18 D		18 L		18 J		18 S		18 M	
19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 D		20 M		20 V		20 L		20 M		20 S		20 M		20 M		20 S		20 L	Pénalité	20 J	
21 L		21 J		21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	
22 M		22 V		22 D		22 M		22 V		22 L		22 J		22 V		22 L		22 M		22 S	
23 M		23 S		23 L		23 J		23 S		23 M	FUTSAL	23 V		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 J		24 D		24 M		24 V		24 D		24 M		24 S		24 D		24 M		24 V		24 L	
25 V		25 L		25 M		25 S		25 L	Noël	25 J		25 D		25 D		25 L		25 S		25 M	
26 S		26 M	J1	26 J		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 V		26 D		26 M	
27 D		27 M		27 V		27 L		27 M		27 S		27 M		27 M		27 S		27 L		27 J	
28 L		28 J		28 S		28 M	J4	28 J		28 D		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	
29 M		29 V		29 D		29 M		29 V		29 L		29 J		29 V		29 L		29 M		29 S	
30 M		30 S		30 L		30 J		30 S		30 M				30 S		30 M		30 J		30 D	
31 J				31 M				31 D		31 M				31 D				31 V			